	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 5 juillet 2024</b>	<b>N° 2024-344</b>

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES  
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 5 juillet 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<b>N° 2024-344</b>

---

**Commune d'Eysines - Règlement d'intervention "plan piscines" - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation**

---

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du règlement d'intervention en matière de soutien au financement d'équipements sportifs, par délibération du 10 juillet 2015, la Métropole a attribué à la ville d'Eysines une subvention de 2,25 M€ pour la construction d'une piscine intercommunale d'Eysines – Le Haillan. Cette subvention recouvrait la part du fonds de concours au titre du RI Sport à la fois de la ville d'Eysines et du Haillan. Dans le cadre du plan piscine mis en place par Bordeaux Métropole, le projet a obtenu une subvention complémentaire de 824 907 € lors de son conseil du 6 juillet 2018.

Le montant de la subvention était donc de 3 083 109 € à part égale avec le montant du financement des deux communes.

Le projet de piscine intercommunale d'Eysines – Le Haillan a finalement bénéficié d'une subvention tardive du Centre national pour le développement du sport (CNDS) de 500 000 €.

Ainsi, le budget définitif de la piscine du Pinsan est le suivant :

<b>Coût total du projet</b>	<b>11 085 510,59</b>
Région Nouvelle Aquitaine	500 000,00
Département de la Gironde	1 011 600,00
ADEME	350 300,00
CNDS	500 000,00
Etat	1 100 250,00
Pénalités	12 871,42
FCTVA	1 776 975,36
Commune du Haillan	971 697,79
Commune d'Eysines	1 945 059,12
<b>Sous-total communes</b>	<b>2 916 756,91</b>
<b>Part Bordeaux Métropole</b>	<b>2 916 756,90</b>

Conformément à l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours » (sachant que le maître d'ouvrage devra supporter à minima 20 % du montant total de l'ouvrage). Il ressort donc finalement que, suite à la subvention tardive du CNDS de 500 000 €, la subvention de la Métropole doit être revue pour s'aligner sur la contribution finale à apporter par les deux porteurs du projet au regard du plan définitif exécuté.

Ainsi, au regard d'une contribution à part égale de Bordeaux Métropole et des deux communes, la contribution de la Métropole ne peut excéder 2 916 756,90 €.

La Métropole doit dans ce cadre émettre un titre de recette au nom de la ville d'Eysines de 166 352,10 €.

Il reviendra à la ville d'Eysines de refacturer à la ville du Haillan le tiers de ce montant.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L. 5215-26 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération communautaire n°2011/0511 du 8 juillet 2011,  
**VU** la délibération communautaire n°2015/0393 du 10 juillet 2015,  
**VU** la délibération communautaire n°2016/717 du 2 décembre 2016,  
**VU** la délibération métropolitaine n°2017/0187 du 14 avril 2017,  
**VU** la délibération métropolitaine n°2018/445 du 6 juillet 2018,  
**VU** la délibération métropolitaine n°2021/53 du 29 janvier 2021,  
**VU** la délibération métropolitaine n°2023-84 du 27 janvier 2023,  
**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune d'Eysines n°2 du 13 février 2024,

**ENTENDU le rapport de présentation**

**CONSIDERANT** la nécessité de revoir le montant de la subvention de Bordeaux Métropole suite à la subvention du CNDS au projet de construction de la piscine intercommunale d'Eysines – Le Haillan,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la réduction du mandat émis pour le solde de la subvention versée, par l'émission d'un titre de recettes à l'encontre de la commune d'Eysines en remboursement du trop-perçu, d'un montant de 166 352,10 €

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 3 :** La recette correspondante sera imputée sur le chapitre 204, article 2041412, fonction 325 du budget en cours

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,  Madame Brigitte BLOCH
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b>	